



Doggen Club de France

Le Club Français du Dogue Allemand

Club Spécial de la race fondé en 1923

Affilié à la Société Centrale Canine de France



**Nouvelles directives de la FCI (Générales et propres à certaines races)
pour les croisements de races et de variétés de race
Circulaire 4/2012 du 09-01-2012**

Notre Dogue Allemand fait l'objet de trois directives propres à certaines races accompagnant la circulaire 4 / 2012 relative au croisement de variété.

Il s'agit notamment de mettre fin à la pratique du mariage arlequin x arlequin afin de limiter la naissance de sujets merles homozygotes, ces derniers étant potentiellement atteints de défauts létaux. Nous rappelons ici, que pour des raisons éthiques et sanitaires, cette position est celle adoptée depuis 1996 par l'Allemagne, pays détenteur du standard de notre race.

Le Doggen Club de France consulte actuellement la SCC pour définir les modalités et délais d'application dans notre pays.

Dans l'attente d'une réponse écrite de la SCC, les éleveurs sont invités à prendre leurs responsabilités dans la conduite de leurs projets de sélection. Toutefois, ils ne seront pas pénalisés jusqu'à échéance des délais d'application, qui seront communiqués dès que possible.